

HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PENDANT LA PERIODE DU CONFINEMENT

Analyses et recommandations

Améliorer la réponse aux violences conjugales et lutter contre les violences faites aux femmes est un objectif gouvernemental affiché : il s'agit d'une grande cause nationale et le Grenelle des violences conjugales, qui a eu lieu fin 2019, avait cette ambition. La Fédération des acteurs de la solidarité a participé aux travaux du Grenelle et a notamment contribué à élaborer une charte de coopération entre les SIAO et le 3919. Nous avons alors regretté le caractère insuffisant des résultats du Grenelle sur les questions d'hébergement et d'accès au logement des femmes victimes de violences, estimant que les 250 places d'hébergement d'urgence et 750 mesures d'ALT prévues ne répondaient ni quantitativement ni qualitativement aux besoins.

La question de l'hébergement des femmes victimes de violences a été une problématique majeure pendant le confinement. Pour de nombreuses femmes, cette période a été synonyme de violences plus fréquentes, plus intenses et d'une mise en danger accrue de leur vie ainsi que de celle des enfants éventuels du foyer. Pour d'autres, et c'est notamment un phénomène qui émerge depuis le début du déconfinement, la période de confinement a été l'occasion de prendre conscience qu'elles étaient victimes de violences dans le cadre de leur couple et le déclic pour partir. Selon les remontées de terrain en notre possession, ce sont probablement plusieurs centaines de femmes qui furent concernées, et beaucoup plus d'enfants.

Pendant la période du confinement, le gouvernement a affiché la volonté d'héberger toutes les femmes victimes de violences conjugales qui en exprimaient le besoin, de manière inconditionnelle. Marlène Schiappa annonçait ainsi le financement de 20.000 nuitées et un engagement de 500 000 euros pour héberger en urgence des femmes victimes et des auteurs de violences.

1. Insuffisance et absence de lisibilité concernant les dispositifs d'hébergement des femmes victimes de violences pendant confinement

Malgré les efforts annoncés par le Gouvernement, il semble que le dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences pendant la période de confinement fut à la fois insuffisant au regard des besoins et peu lisible pour les personnes concernées et les acteurs les accompagnant.

Les femmes victimes de violences conjugales ont été hébergées ou mises à l'abri dans différents dispositifs pendant le confinement que ce soit dans des dispositifs d'hébergement généraliste, par exemple dans les centres de desserrement ouverts en début de confinement, ou encore via des places hôtelières classiques. Dans ces deux cas, la protection et l'accompagnement de ces personnes concernant les violences subies ne furent pas prévues, le plus souvent laissées à l'appréciation et aux moyens disponibles de l'association gestionnaire des places. Or, les ressources humaines des associations en charge des dispositifs d'hébergement étaient, on le sait, en grande tension en raison du manque d'équipements de protection, de moyens de gardes d'enfants et des arrêts maladie en prévention ou en conséquence du Covid. D'autre part, héberger une femme, et ses enfants, venant de subir des violences, dans des dispositifs accueillant tout type de publics et ne disposant pas des équipes ou des moyens de sécurisation adaptés est particulièrement insatisfaisant. De plus, la mise à l'abri durable dans des chambres d'hôtel ne garantit pas la sécurité de la femme victime de violences conjugales et de ses enfants. On connaît les risques en termes de décompensation, de représailles du conjoint violent, de retour dans le foyer violent faute d'accompagnement et en conséquence de la stratégie d'emprise déployée par l'auteur des violences. C'est d'ailleurs pour cette raison que la charte de coopération entre les SIAO et le 3919, signée par Julien Denormandie et Marlène Schiappa le 27 novembre à l'issue du Grenelle, indique clairement que la mise à l'abri hôtelière ne doit être mobilisée qu'en dernier recours pour les femmes victimes de violences, et qu'un hébergement spécialisé en non-mixité doit être favorisé pour cet hébergement d'urgence. Dans tous les cas, un accompagnement spécifique doit absolument être prévu, faute de quoi la femme concernée est remise en danger.

Or selon nos informations, très peu de places d'hébergement ou de mise à l'abri dédiées aux femmes victimes de violences ont été réellement créées pendant le confinement, malgré d'importants besoins. Dans le [bilan gouvernemental](#) publié, qui rend compte dans le même temps de l'hébergement des auteurs et des victimes de violences, on comprend que les nuitées mobilisées ont bénéficié à 80 femmes, 57 enfants, et 61 auteurs. Ces chiffres semblent être en deçà des 20.000 nuitées annoncées, mais aussi des statistiques du SI-115. Un travail de consolidation de ces données permettrait de mesurer la réalité des besoins d'hébergement des femmes victimes de violences pendant le confinement, et ainsi d'évaluer les besoins actuels de pérennisation ou créations de places dédiées, permettant de poursuivre ou d'améliorer l'accompagnement de ces personnes en période post-confinement.

Par ailleurs, si, concernant les auteurs de violences, c'est le Groupe SOS qui a géré ces places dans le cadre d'un dispositif dédié, l'hébergement des femmes victimes n'a lui pas donné lieu à une communication spécifique en direction des SIAO et des associations spécialisées. En conséquence, de nombreuses associations contactées par des femmes victimes de violences ont rencontré des difficultés pour les orienter vers un hébergement, notamment en région

parisienne. C'est pour répondre à ces difficultés que la Fondation des Femmes a, en partenariat avec des acteurs privés et publics, permis aux associations spécialisées d'héberger et d'accompagner plus de 150 femmes et familles, ainsi que de financer une part d'accompagnement, de l'aide alimentaire et des kits d'hygiène. D'autres initiatives privées ont vu le jour à Lille ou à Marseille par exemple, ainsi que des mobilisations de certaines collectivités locales, en lien avec les associations spécialisées en charge de l'accompagnement des personnes. Elles ont parfois été cofinancées par l'Etat, mais pas systématiquement.

S'il est salubre que cette mobilisation extra-étatique ait vu le jour lors du confinement pour répondre à l'urgence, nous ne pouvons collectivement nous satisfaire de l'insuffisance de la réponse publique. Des réponses plus pérennes, structurées, autour de places de qualité, généralistes comme dédiées, et de protocoles de coopération entre acteurs doivent donc être développés et ancrés dans le pilotage des politiques d'hébergement et de logement.

2. Le besoin de solutions pérennes, notamment avec la mise en œuvre effective des engagements du Grenelle

Depuis le 31 mai 2020, des structures d'hébergement, notamment hôtelier, commencent à fermer pour laisser place à leur activité habituelle. Il devient donc urgent d'apporter des solutions pérennes aux femmes victimes de violences ayant été hébergées pendant le confinement. Or pour l'instant, il n'y a pas de visibilité sur la continuité de l'hébergement de ces femmes mais surtout sur leur orientation vers des dispositifs de qualité, qu'il s'agisse de logement ou d'hébergement. Il nous semble essentiel de donner davantage de lisibilité aux personnes concernées, ainsi qu'aux associations qui les accompagnent. Dans son document de bilan, le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes parle de « *dispositifs pérennisés pendant la période de déconfinement* », sans préciser jusqu'où cette période s'étend. Les remontées des acteurs de terrain confirment que l'hébergement hôtelier se poursuit parfois à court terme, mais ne témoignent pas de directives claires concernant l'hébergement à moyen et long terme des victimes de violences.

Aussi il nous paraît important de formuler les propositions suivantes :

- Garantir une solution pérenne avec un accompagnement adapté à toutes les femmes et enfants victimes de violences hébergées ou mises à l'abri pendant le confinement
- Clarifier la situation des 250 places d'hébergement d'urgence annoncées lors du Grenelle mais pour l'instant non ouvertes. Ces places étaient censées ouvrir à partir de janvier, pourtant, à l'heure actuelle, seules certaines associations ont été notifiées d'ouvertures à venir. De plus de nombreux territoires en situation tendue se sont vu refuser l'ouverture de places, par exemple Toulouse en Haute-Garonne, Rouen en Seine-Maritime ou Caen dans le Calvados.
- Créer 2000 places d'hébergement spécialisé pour accueillir et accompagner des femmes victimes de violences et leurs enfants, qui correspondent aux besoins identifiés par les associations spécialisées. Bien trop souvent, l'hébergement des femmes victimes de violences se fait dans des dispositifs non adaptés, notamment à l'hôtel, sans réelle prise en compte des besoins des personnes concernées en terme d'accompagnement et de sécurité. A ces besoins identifiés en amont du Covid s'ajoutent les femmes ayant été

hébergées pendant le confinement, ainsi que les demandes formulées par la suite. C'est notamment le cas de personnes pour qui le confinement a été l'occasion d'une prise de conscience quant à la situation de violences qu'elles subissaient et leur volonté de décohabiter le plus rapidement possible.

- Une mobilisation conséquente en faveur de l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des femmes dans l'hébergement généraliste mixte, qui implique une réelle prise en compte des inégalités et violences de genre dans les cahiers des charges et au sein des structures. Pour ce faire, il sera nécessaire de dédier des moyens à la sensibilisation et à la formation des personnels des structures à ces problématiques, à la mise en place d'outils de prévention et de détection des violences au sein de ces structures, ainsi qu'à la transformation des espaces pour qu'ils prennent en compte cette mixité, notamment via les crédits d'humanisation.¹

3. Le besoin d'un cadre institutionnel mieux coordonné et plus lisible pour répondre aux enjeux

Une remontée fréquente des acteurs de terrain porte sur l'insuffisance voire l'absence de communication opérationnelle concernant les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Si les SIAO ont continué à orienter les femmes victimes de violences vers des places existantes, et parfois pu ouvrir des places, très majoritairement à l'hôtel pour les accueillir, aucune directive nationale ne leur a été transmise en ce sens, ce qui a rendu la réponse inégale selon les territoires. A fortiori, les associations d'aide aux victimes de violences, et parfois même les services de police et de gendarmerie, n'ont pas été clairement informées des possibilités d'hébergement des personnes et de financement de leur accompagnement par l'Etat, ce qui explique en partie l'émergence de dispositifs d'hébergement privés ou citoyens. Cette situation s'explique aussi par la crainte des acteurs spécialisés que les « nuitées » annoncées ne permettent pas un accompagnement satisfaisant et ne garantissent pas la sécurité des personnes, en l'absence de visibilité sur la mise en œuvre du dispositif (accompagnement, sécurisation, type de public accueilli). Aucun cadre institutionnel n'a été mis en place pendant le confinement pour garantir une coordination adéquate des services de l'Etat et des associations au sujet de l'hébergement des femmes victimes de violences, alors que celui-ci a été demandé par les associations pour plus d'efficacité.

Pour les crises à venir, y compris les périodes hivernales, comme pour le fonctionnement structurel de l'hébergement et du logement, la Fédération des acteurs de la solidarité formule les propositions suivantes :

Comme annoncé suite au Grenelle des violences conjugales, nous demandons la création d'un groupe de suivi interministériel de l'hébergement des femmes victimes de violences avec les différents acteurs spécialisés, les acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement. Cette instance nous paraît désormais indispensable pour rendre lisible et coordonner l'action de

¹ A ce sujet voir l'audit sur la situation des femmes dans les centres d'hébergement mixtes réalisé dans le cadre du projet Un abri pour Toutes porté par la Fondation des femmes. Résumé et lien vers l'audit complet sur le site de la FAS : <https://www.federationsolidarite.org/publics/femmes-victimes/10755-projet-unabripourtoutes-audit-sur-la-situation-des-femmes-dans-les-centres-d%E2%80%99h%C3%A9bergement-mixtes>

l'Etat, celle des associations, et répondre aux besoins des personnes. Ce cadre est nécessaire car l'hébergement des femmes victimes de violences ne saurait être déconnecté de la politique globale de l'Etat en matière d'hébergement et de logement. C'est même la condition d'un hébergement le plus qualitatif possible, et d'une réponse efficace à la question des violences conjugales, à la croisée de multiples enjeux : insertion, logement, santé, accès aux droits, etc. Un tel cadre d'échange permettrait également d'améliorer au long cours la réponse du secteur de l'hébergement et du logement adapté à la problématique des violences de genre : formation des intervenant.es sociaux.ales, adaptation des structures, ouverture de places adaptées, prévention ;

- **La mise en œuvre effective de la Charte relative à la coordination entre la plateforme du 39 19 et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).** Cette Charte, adoptée en novembre 2019, prônait notamment la mise en place d'une ligne directe au sein de chaque SIAO pour les associations spécialisées, ainsi que la sensibilisation des écoutant.es aux violences de genre. La période qui vient de s'écouler a confirmé sa nécessité. Une réunion réunissant les SIAO et le 3919 devait d'ailleurs permettre d'avancer sur la mise en œuvre opérationnelle de la Charte et d'identifier le cas échéant les conditions de sa mise en œuvre par les SIAO, en termes de financements comme d'accès à des formations et outils...
- **Nous interpelons enfin le gouvernement sur le risque d'une trop forte segmentation des publics entre victimes de violences conjugales et victimes de violences de genre.** Il nous semble nécessaire d'inscrire la politique publique dans le cadre de la lutte contre les violences de manière globale, dont les violences conjugales sont l'une des manifestations les plus importantes mais pas l'unique. Focaliser la réponse institutionnelle exclusivement sur la problématique des violences conjugales pourrait amener progressivement à l'invisibilisation d'autres formes de violences pouvant avoir des conséquences tout aussi graves sur le parcours de vie des personnes concernées : mariage forcé, excision, traite et prostitution, viol, etc. Ces violences sont subies par de nombreuses femmes aux parcours marqués par la précarité, la migration et la vie à la rue, et doivent donc être pleinement intégrées à la politique publique en matière d'hébergement.

En conclusion, la période du confinement a démontré l'importance de la problématique de l'hébergement dans la réponse globale à apporter à la question des violences faites aux femmes. Elle a aussi confirmé l'insuffisance des dispositifs actuels, trop souvent mis en œuvre en urgence, et le besoin de leur amélioration sur le plan qualitatif ainsi que d'un portage institutionnel fort. Elle a enfin renforcé l'évidence du besoin d'un cadre de travail interministériel et interassociatif, intégrant en particulier le ministère du logement et le secrétariat d'Etat en charge de l'égalité des femmes et des hommes ainsi que les services de l'Etat correspondant. Cette coordination devrait exister à l'échelle nationale et déconcentrée pour une plus grande efficacité.